



N° 11196 * 01

2015 D N° 8005

Volume : 2015 P N° 5093

Publié et enregistré le 08/10/2015 au SPF de SAINTES 1

N° 3265

Droits : Néant

CSI : Néant

Reçu : Néant

(pour l'é

publier)

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Daniel ALEGRE

B1

HYPC

Patricia COUVIDAT
~~Contrôleur des Impôts~~

TAXES :

SALAIRES :

TOTAL

PREFECTURE DE LA REGION ----- REPUBLIQUE FRANCAISE
----- POITOU-CHARENTES -----

----- **A R R E T E N° 2015 - 0026 DRAC/CRMH** -----

----- en date du 24 août 2015 -----

portant inscription au titre des monuments historiques, de la maison dite
« de la Gaieté », 4 route des Mosaïques, à CHERAC (Charente-Maritime). -----

La préfète de la région Poitou-Charentes, -----

Préfète de la Vienne, -----

Chevalier de la Légion d'Honneur, -----

Officier de l'Ordre National du Mérite, -----

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II, -----

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs
des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans
les départements et les régions, -----

Vu le décret du 30 avril 2014 portant nomination de Mme Christiane
BARRET, préfète de la région Poitou-Charentes, préfète de la Vienne (hors
classe) ; -----

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du
31 mars 2015, -----

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier, -----

Considérant que la maison dite « de la Gaieté » à Chérac (Charente-Maritime),
présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour
en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt artistique de son décor
de mosaïques. -----

